



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/03/13

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 mars 2013**  
**C - 2013/24**

*Aujourd'hui 25 mars 2013, à 15h00,*

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

**Excusés :**

## **Communication sur la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat, qui a pour objet de répartir sur 9 demi-journées, au lieu de 8 actuellement, l'enseignement hebdomadaire est, dans son principe, une bonne réforme.

Les modalités de mise en œuvre sont par contre d'une grande complexité, pour répondre de façon optimale aux enjeux de cette réforme, et au premier chef à l'intérêt de l'enfant.

Ces dernières semaines ont donc été consacrées à approfondir, dans une démarche de large concertation, tous les volets de cette réforme, pour permettre une prise de décision quant à sa date de mise en œuvre, rentrée 2013 ou rentrée 2014.

Au terme de cette concertation, le maire a considéré que cette démarche ne pouvait être finalisée en 4 mois (de mars à juin 2013), et qu'il était donc nécessaire de se donner du temps, pour construire un dispositif de qualité.

## **I - Rappel des principes de la réforme**

La nouvelle organisation du temps scolaire devra prendre en compte les invariants suivants :

- organisation des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 ½ journées, dont soit le mercredi matin, soit de façon dérogatoire, le samedi matin,
- un temps d'enseignement journalier de 5 heures 30 maximum, dont 3 heures 30 maximum par ½ journée, ceci pouvant donner lieu à des dérogations,
- une pause méridienne d'1h30 minimum.

Le temps dégagé du fait du transfert au mercredi matin (ou au samedi matin) d'heures d'enseignement est consacré à la mise en œuvre, par les communes, d'activités périéducatives (soit, par exemple, 3 heures d'activité périéducatives si 3 heures d'enseignement sont transférées au mercredi matin).

Aucun enfant ne doit ainsi être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30.

Pour accompagner les communes dans les obligations nouvelles qui leur incombent, l'Etat a par ailleurs prévu une dotation de 50 € par enfant, pour 2013, pour les communes qui mettent en œuvre cette réforme en 2013. Les décisions gouvernementales pour 2014 et au-delà ne sont pas à ce jour connues quant à une éventuelle pérennisation de l'aide.

## **II - La concertation à Bordeaux**

La concertation s'est faite sous la forme :

- de rencontres successives avec les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'écoles et les responsables des maisons de quartiers et centres d'animations,
- de deux réunions du groupe de travail sur « l'école dans la ville », mis en place par la Ville avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires
- d'un questionnaire aux parents, par l'intermédiaire des écoles.

Complémentairement, les syndicats d'enseignants ont été reçus, à l'occasion de la journée de grève nationale organisée sur ce thème, et des échanges ont été menés avec l'ensemble des communes de l'agglomération.

Enfin, il a été convenu avec les agents des écoles et les partenaires sociaux internes à la Ville, que des rencontres avec les uns et les autres seraient menées prochainement pour aborder l'impact de la réforme sur l'organisation de leur travail.

S'agissant du questionnaire (15.400 enfants, dont 1.600 peu concernés à savoir les CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup> l'an prochain) 8 800 d'entre eux ont été retournés et analysés, soit un taux de participation exceptionnel de 57 %.

Vous trouverez ci-joint le questionnaire et l'analyse qui en a été faite.

### III. Les interrogations soulevées par la réforme, au vu de cette concertation

#### 1. L'organisation et la répartition du temps périéducatif

Ceci incombe à la commune, et c'est la principale interrogation à laquelle nous devons répondre.

En partant de l'hypothèse que 3 heures seraient transférées des autres jours de la semaine au mercredi ou au samedi, la répartition de ces 3 heures est au cœur du dispositif à mettre en place.

- Faut-il les répartir sur 3 ou 4 jours ? Auquel cas, ces temps périéducatifs seraient de  $\frac{3}{4}$  h à 1h par jour, ce qui empêche quasiment l'organisation d'activités en dehors de l'école.

Se pose alors la question des locaux disponibles, si tous les élèves ont simultanément cette activité périéducatif dans l'école : absence de locaux en nombre suffisant autres que les classes ; dès lors, quel intérêt présente réellement la réforme pour arriver à un tel résultat ?

- Faut-il avoir des plages périéducatives plus longues (1h30 par exemple) permettant l'organisation d'activités au moins en partie à l'extérieur de l'école (sports, sorties culturelles...).

C'est sans doute une voie qu'il faudra approfondir, mais qui pose des problèmes en termes d'organisation des déplacements, mais aussi de financement.

- A quel moment doivent se positionner les activités périéducatives ?

Dans la phase de concertation, il est apparu que la réponse pourrait être différente entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Dans les maternelles, et notamment pour les petites sections, une extension de la pause méridienne n'est pas à exclure, pour permettre un temps de repos plus long pour les jeunes enfants.

A contrario, dans les écoles élémentaires, l'allongement de la pause méridienne est un sujet de préoccupation pour les enseignants et les parents d'élèves, en raison de son caractère accidentogène, surtout si ce temps supplémentaire n'est pas fortement encadré par des activités organisées (crainte des parents de voir simplement la pause récréation allongée).

- L'hypothèse d'une rentrée en classe plus tardive des enfants a également été évoquée, avec un temps périéducatif le matin pour les familles qui souhaitent déposer leurs enfants plus tôt. Mais ceci répond-il vraiment aux objectifs de la réforme ?

Tout ce premier ensemble de questions mérite d'être encore largement débattu avec la communauté éducative, sur la base de plusieurs modes d'organisation qui pourraient être présentés.

## **2. La mobilisation d'animateurs pour ce temps périéducatif**

Même si les normes d'encadrement sont assouplies, comme annoncé (mais non encore confirmé), l'encadrement de 15.000 élèves nécessitera de disposer de 1.000 à 1.300 animateurs par heure périéducatif selon le taux d'encadrement retenu, soit au total d'environ 3.000 à 4.000 heures d'animateurs par semaine.

Il est peu réaliste de pouvoir mobiliser simultanément 1.000 animateurs pour 1 heure périéducatif qui se tiendrait partout au même moment (en fin de journée, par exemple).

Il va donc être nécessaire d'organiser des emplois du temps détaillés, qui permettent un roulement dans la journée et sur la semaine de ces temps périéducatifs, selon les classes et les écoles (donc par tous au même moment). Cela permettra en même temps d'offrir aux animateurs une durée d'emploi hebdomadaire suffisante pour être attractive.

## **3. Le choix du mercredi matin ou du samedi matin travaillé**

Les avis des pédagogues sont sur ce point partagés, mais ceux-ci penchent plutôt pour le samedi, pour un meilleur rythme de vie de l'enfant. Le choix du samedi présente par contre des difficultés d'organisation pour les couples séparés.

Les avis des familles sont quant à eux tranchés, ainsi qu'il apparaît dans les résultats du questionnaire joints:

- 56 % des parents auraient préféré le statu quo
- 40 % optent pour le mercredi
- 4 % optent pour le samedi

C'est donc bien évidemment le mercredi matin qui devra être retenu.

## **4. La question de la restauration scolaire du mercredi**

Actuellement, seuls les enfants fréquentant les centres de loisirs sont pris en charge pour le déjeuner du mercredi (3.300, soit 21 %).

La question a été posée aux parents quant à leurs souhaits après réforme :

- 36 % récupèreraient leur enfant avant déjeuner
- 28 % récupèreraient après déjeuner
- 36 % n'auraient pas la possibilité de le récupérer

C'est donc 64 %, soit près des 2/3 des enfants, qui resteraient à la restauration scolaire, si la Ville en offre la possibilité.

## **5. La question de l'organisation des familles le mercredi**

Au-delà de la question de la restauration, la réforme pose la question de l'organisation des familles, notamment pour celles dont les deux parents travaillent.

Le questionnaire aux familles apporte des éléments de réponse : 36 % des familles n'ont pas la possibilité de récupérer leur enfant, que ce soit pour l'amener en centre de loisir (55 %), à une autre activité (23 %), ou pour être gardé par un tiers (22%).

La Ville risque donc d'être contrainte à augmenter de façon significative le nombre de places en centre de loisir, à organiser un mode de déplacement des enfants vers les centres de loisirs ; et les familles qui ne souhaitent pas avoir recours à cette formule devront trouver un mode d'organisation différent de leur organisation actuelle.

## **6. Le coût pour les familles**

Actuellement, le recours pour les familles au centre de loisir du mercredi est un choix, et ce choix a un coût pour elles, fonction de leur revenu.

Après réforme, les activités périscolaires organisées pendant la semaine seront de fait obligatoires, sauf à ce que les familles viennent « récupérer » leur enfant pour ce temps périscolaire, ce qui est leur droit, mais est-ce, socialement, opportun ?

Il sera donc sans doute nécessaire, pour la Ville, de mettre en place des activités périéducatives gratuites, ou quasi gratuites.

## **7. Le coût pour la Ville**

Le coût pour la Ville dépendra naturellement des options qui seront prises, pour la restauration scolaire et pour les activités péri éducatives, (gratuites ou non et déplacement des enfants ou non).

Un cadrage en est présenté en annexe. Le coût pour la Ville devrait être de l'ordre de 4,7 à 5,4 M€ selon l'hypothèse retenue, soit un coût moyen par enfant de 300 à 350 €.

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mars 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Brigitte COLLET**

## Annexe

### Coût pour la Ville de la réforme du rythme scolaire

Les facteurs de coût sont les suivants.

- restauration scolaire du mercredi

Le coût net moyen pour la Ville d'un repas est de 4,26 €, déduction faite de la participation des parents.

Si 64 % des enfants sont concernés (9.900 enfants), cela représente, pour 36 semaines, un coût de 1,5 M€

- Activités périéducatives

Sur la base d'un coût salarial de 17 € par heure d'animateur, les 3.000 ou 4.000 heures d'animation par semaine selon le taux d'encadrement retenu représentent, pour 36 semaines un coût de 1,8 à 2,5 M€

Une participation de la CAF devrait pouvoir intervenir, sous réserve d'une participation minimale des familles, mais aucune confirmation n'a été donnée sur ce point (qui nécessitera un abondement important des moyens des CAF, au niveau national).

- S'agissant de l'augmentation de l'offre de places en centres de loisirs du mercredi (augmentation prévisible de 50 % au moins, au regard du résultat du questionnaire), on peut estimer en première approche que le surcoût net pour la Ville (déduction faite des recettes des familles et de la CAF), serait compensé par l'économie faite sur la suppression des CAL du mercredi matin. Ce point reste à confirmer.
- Le coût net pour la Ville de l'accueil périscolaire du mercredi matin peut être estimé à 0,15 M€
- En fonction de la nature des activités périéducatives proposées, la Ville pourrait avoir à assurer des charges de transport, si celles-ci sont organisées à l'extérieur (sorties culturelles, équipements sportifs...).

Si l'on fait l'hypothèse d'une sortie par quinzaine (ce qui est très peu) pour l'ensemble des enfants, l'ordre de grandeur est de 300 transports de classe par quinzaine (600 classes au total, et transport de deux classes par car), soit, sur la base de 140 € de frais de transport par sortie, un coût global de 0,7 M€

Ce coût serait bien sûr proportionnel à la réalité des sorties organisées.

- L'impact sur le coût salarial pour la Ville n'a pas été à ce jour chiffré, car il dépend des modalités d'organisation de travail qui seront discutées avec les agents et leurs représentants.

Actuellement, les agents des écoles travaillent un mercredi sur deux pour un « grand nettoyage » des locaux. Ceci ne sera plus possible, et ne sera pas non plus réalisable dans les écoles pendant le temps périscolaire de la semaine, où les enfants seront toujours au moins en partie présents.

Si ce nettoyage est organisé les mercredis après-midi, par exemple, (3 heures toutes les deux semaines), un chiffrage sommaire fait apparaître un surcoût de l'ordre de 0,5 M€

### En résumé

- restauration scolaire : 1,5 M€
- activité périéducative en semaine : 1,8 à 2,5 M€
- augmentation du nombre de places en centre de loisirs : pour mémoire
- accueil périscolaire du mercredi matin : 0,15 M€
- organisation des sorties pour les élèves en semaine : 0,7 M€(selon hypothèse)
- surcoût pour le personnel des écoles : 0,5 M€

Total : 4,7 à 5,4 M€

A déduire participation éventuelle de la CAF pour le périéducatif, et à confirmer l'organisation de sorties régulières pour les élèves (une tous les 15 jours dans la simulation)

# Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1<sup>er</sup> mars 2013

## Rappel du questionnaire

**BORDEAUX** Mairie de Bordeaux



**Rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires**

**Questionnaire aux parents**

Madame, Monsieur,

Une refonte des rythmes scolaires a été décidée au niveau national. Celle-ci prévoit une semaine scolaire sur 4,5 jours au lieu des 4 jours actuels (lundi, mardi, jeudi, vendredi), tout en laissant inchangé le nombre d'heures total d'enseignement scolaire hebdomadaire (24 heures).

Ainsi, les élèves auront école soit le mercredi matin, soit le samedi matin. En compensation, leur horaire de classe sera allégé les autres jours de la semaine, avec des activités qui devront leur être proposées en lieu et place des heures d'enseignement qui ne seront plus effectuées.

Cette réforme des horaires s'appliquera soit en septembre 2013, soit en septembre 2014.

Les questions qui suivent, auxquelles il vous est demandé, de répondre de façon anonyme, avec un questionnaire pour chacun de vos enfants, doivent permettre à la Ville de Bordeaux de mieux connaître vos souhaits et vos contraintes, afin de proposer à l'ensemble des jeunes concernés un service de qualité.

*Merci de bien vouloir répondre au questionnaire situé au dos dans les tous prochains jours, et de le retourner à l'école par l'intermédiaire de votre enfant.*

**Questionnaire**

1. **Quel est le nom de l'école de votre enfant ?**

→ Ecole .....

Maternelle

Elémentaire

2. **Votre préférence va-t-elle pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire :**

Le mercredi matin

Le samedi matin

Vous préférez le maintien du système actuel

*Les questions suivantes portent sur l'hypothèse où la demi-journée de classe supplémentaire se situerait le mercredi.*

3. **Que fait actuellement votre enfant le mercredi matin ?**

Centre de loisirs (ou accueil extra scolaire en crèche)

Autres activités (clubs sportifs, musique...)

Gardé par vous, un de vos proches ou un tiers

4. **Après la réforme quelle solution a votre préférence pour votre enfant le mercredi matin après la classe ?**

Le récupérer avant le déjeuner à la sortie de la classe

Le récupérer après le déjeuner à l'école

Compte tenu de vos activités, vous ne pouvez pas le récupérer

5. **Que fera votre enfant le mercredi après-midi ?**

Centre de loisirs

Autres activités (clubs sportifs, musique...)

Gardé par vous, un de vos proches ou un tiers

# Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1<sup>er</sup> mars 2013

**15 400** questionnaires envoyés – **8807** questionnaires dépouillés, soit **57 %** de réponses

<b>Pas de réponse</b>	<b>122</b>	<b>Maternelle</b>	<b>3522</b> <b>39,99%</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>5163</b> <b>58,62%</b>
-----------------------	------------	-------------------	------------------------------	--------------------	------------------------------

**Votre enfant fréquente une école primaire, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?**

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
<b>Mercredi matin</b>	<b>3694</b>
%	39,86%
<b>Samedi matin</b>	<b>335</b>
%	3,61%
<b>Maintien</b>	<b>5239</b>
%	56,53%

**Votre enfant est en maternelle, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?**

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
<b>Mercredi matin</b>	<b>1438</b>
%	38,76%
<b>Samedi matin</b>	<b>124</b>
%	3,34%
<b>Maintien</b>	<b>2148</b>
%	57,90%

**Votre enfant est en élémentaire, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?**

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
<b>Mercredi matin</b>	<b>2208</b>
%Mercredi matin	40,45%
<b>Samedi matin</b>	<b>206</b>
%Samedi matin	3,77%
<b>Maintien</b>	<b>3044</b>
%Maintien	55,77%

**Votre enfant fréquente une école primaire, que fait-il actuellement le mercredi matin ?**

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
<b>Centre de Loisirs</b>	<b>2249</b>
%	23,09%
<b>Autres activités</b>	<b>2707</b>
%	27,79%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>4784</b>
%Gardé par vous...	49,12%

**Votre enfant est en maternelle, que fait-il actuellement le mercredi matin ?**

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
<b>Centre de Loisirs</b>	<b>1024</b>
%	26,82%
<b>Autres activités</b>	<b>763</b>
%	19,98%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>2031</b>
%	53,20%

**Votre enfant est en élémentaire, que fait-il actuellement le mercredi matin ?**

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
<b>Centre de Loisirs</b>	<b>1201</b>
%	20,69%
<b>Autres activités</b>	<b>1909</b>
%	32,89%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>2694</b>
%	46,42%

# Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1<sup>er</sup> mars 2013

<b>Pas de réponse</b>	<b>122</b>	<b>Maternelle</b>	<b>3522</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>5163</b>
			<b>39,99%</b>		<b>58,62%</b>

**Votre enfant fréquente une école primaire, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?**

<b>Q1 et Q4 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>3121</b>
%	35,89%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>2455</b>
%	28,23%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>3120</b>
%	35,88%

**Votre enfant est en maternelle, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?**

<b>Q1 et Q4 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>1179</b>
%	33,85%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>944</b>
%	27,10%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>1360</b>
%	39,05%

**Votre enfant est en élémentaire, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?**

<b>Q1 et Q4 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>1911</b>
%	37,34%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>1476</b>
%	28,84%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>1731</b>
%	33,82%

**Votre enfant fréquente une école primaire, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?**

<b>Q1 et Q5 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Centre de loisirs</b>	<b>2478</b>
%	24,40%
<b>Autres activités</b>	<b>3828</b>
%	37,70%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>3849</b>
%	37,90%

**Votre enfant est en maternelle, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?**

<b>Q1 et Q5 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Centre de loisirs</b>	<b>1180</b>
%	28,79%
<b>Autres activités</b>	<b>1151</b>
%	28,09%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>1767</b>
%	43,12%

**Votre enfant est en élémentaire, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?**

<b>Q1 et Q5 en nombre et %</b>	<b>Total</b>
<b>Centre de loisirs</b>	<b>1270</b>
%	21,39%
<b>Autres activités</b>	<b>2636</b>
%	44,39%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>2032</b>
%	34,22%

# Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1<sup>er</sup> mars 2013

## Pour les maternelles et les élémentaires globalement

### Que fait votre enfant le mercredi aujourd'hui et comment le récupérez-vous après la réforme ?

Il va en centre de loisirs et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>138</b>
%	7,28%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>357</b>
%	18,83%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>1401</b>
%	73,89%

Il va une autre activité et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>781</b>
%Avant déjeuner	44,05%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>522</b>
%Après déjeuner	29,44%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>470</b>
%Pas de possibilité	26,51%

Il est gardé par moi, un proche..., et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
<b>Le récupérer avant déjeuner</b>	<b>1759</b>
%	46,67%
<b>Le récupérer après déjeuner</b>	<b>1163</b>
%	30,86%
<b>Pas de possibilité de le récupérer</b>	<b>847</b>
%	22,47%

### Que fait votre enfant le mercredi aujourd'hui et que fera-t-il le mercredi après midi ?

Il allait en centre de loisirs, je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
<b>en Centre de loisirs</b>	<b>1539</b>
%	75,59%
<b>Autres activités</b>	<b>332</b>
%	16,31%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>165</b>
%	0,01%

Il avait une autre activité, je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
<b>en Centre de loisirs</b>	<b>180</b>
%	9,30%
<b>Autres activités</b>	<b>1280</b>
%	66,12%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>476</b>
%	0,03%

Il était gardé par moi, un proche..., je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
<b>en Centre de loisirs</b>	<b>413</b>
%	9,80%
<b>Autres activités</b>	<b>1427</b>
%	33,86%
<b>Gardé par vous...</b>	<b>2374</b>
%	0,01%

### Après la réforme s'il va en classe le mercredi matin

Vous le récupérez avant le déjeuner et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
<b>Ira en centre de loisirs</b>	<b>173</b>
%	5,00%
<b>Fera d'autres activités</b>	<b>1627</b>
%	47,05%
<b>Sera gardé par vous...</b>	<b>1658</b>
%	47,95%

Vous le récupérez après le déjeuner et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
<b>Ira en centre de loisirs</b>	<b>348</b>
%	12,94%
<b>Fera d'autres activités</b>	<b>1186</b>
%	44,09%
<b>Sera gardé par vous...</b>	<b>1156</b>
%	42,97%

Vous ne pourrez pas le récupérer et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
<b>Ira en centre de loisirs</b>	<b>1793</b>
%	55,03%
<b>Aura d'autres activités</b>	<b>742</b>
%	22,77%
<b>Sera gardé par vous...</b>	<b>723</b>
%	22,19%